

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20210223-01

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCOCommunauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 FÉVRIER 2021 à 13H00****Date de la convocation :** 17 février 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 février 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau ayant donné pouvoir :Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT**Membres du Bureau absents excusés :** Philippe BLANCHOZ, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

3

Total votants :

26

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION HOP HOP HOP
POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE RÉCUPÉRATION/ATELIER DE
RÉPARATION « L'ECHOPPE » A AUGEROLLES****Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » et la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».**Considérant** le courrier de l'association Hop hop hop daté du 5 février 2021 sollicitant une subvention exceptionnelle auprès de la Communauté de communes.

Le rapporteur explique que le Budget Éco-citoyen mis en place en 2020 par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a permis de mettre en lumière de nombreuses initiatives locales.

Sur la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, 3 projets ont été soumis au vote des citoyens :

- La mutualisation de chevaux pour l'écopâturage et les déplacements, à Arconsat, par un particulier ;
- La création d'un cercle vertueux, de la gestion des bio-déchets au maraîchage biologique, sur tout le territoire de TDM, par Inserfac-Entreprise à But d'Emploi (EBE) ;
- La création d'un espace de récupération/atelier de réparation, l'ÉCHOPpe, à Augerolles, par l'association Hop Hop Hop.

Mais seul le premier a finalement été lauréat. Aussi l'association Hop Hop Hop sollicite-t-elle la Communauté de communes pour l'obtention d'une subvention visant à faire aboutir l'ÉCHOPpe. Hop Hop Hop a été créée en 2018. Cette association regroupe des citoyens souhaitant améliorer leur consommation alimentaire *via* un groupement d'achat trimestriel auprès d'un grossiste en produits bio et de producteurs locaux. Elle entend en outre créer du lien social et organise divers événements : la Brocante des couturières, la « Nuit dans les bulles », etc.

L'ÉCHOPpe, qui sera implantée en plein bourg d'Augerolles, sera tout à la fois :

- Un lieu d'échange d'objets encore utilisables ;
- Un espace de petite réparation, d'échange de savoir-faire, avec des outils à disposition pour les adhérents ;
- Un lieu d'accueil pour divers ateliers, ouvert aux adhérents et aux autres associations qui auraient besoin d'un local pour une animation par exemple.

Ce projet vient en complément de celui de la construction d'une recyclerie porté par la Communauté de communes, dont le fonctionnement sera assuré par les EBE Actypôles-Thiers et Inserface-EBE. En effet, l'ÉCHOPpe pourrait faire office de site transitoire d'apport d'objets et d'espace de revente, avant que le surplus ne soit amené à la recyclerie ; il pourrait aussi être le support d'actions de sensibilisation à l'économie circulaire et à la diminution des déchets. Un tel montage associant la Communauté de communes, les EBE et Hop Hop Hop pourrait à terme être dupliqué avec d'autres structures locales.

En outre, Hop Hop Hop pourrait à terme bénéficier des équipements numériques de la future Fabrique de territoire de Courpière, pour la réparation de l'électroménager par exemple.

La subvention de 1 442 euros sollicitée permettrait à l'association d'aménager le local l'Augerolles, les travaux estimatifs de rénovation (mise aux normes incendie et électrique, autoconstruction d'un toilette sèche, rafraîchissement des peintures sol et dalle, achat de 3 poêles à bois d'occasion, de petite quincaillerie et d'une enseigne) s'élevant à 5 770 euros TTC.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'association Hop Hop Hop pour la création de l'ÉCHOPpe ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

TOTAL VOTANTS : 26

Conseillers présents : 23

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

